Réf. Farde e-Assemblées : 2499962

N° OJ : 137

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers.- Convention entre la Ville de Bruxelles et et la Région de Bruxelles-Capitale définissant les modalités de la mise à disposition de la Ville d'une subvention régionale pour l'exécution des opérations immobilières et espaces publics.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'attribuer à la Ville le Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, notifiée par courrier du 12 novembre 2020 ;

Vu la décision du Conseil communal du 21 février 2022 d'adopter le dossier de base du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juin 2022, d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Vu la lettre d'Urban (Région Bruxelloise) du 20 juillet 2022, concernant l'acompte de 20% de la subvention de la Région pour l'exécution des opérations immobilières et espaces publics du programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers menées par la Ville de Bruxelles ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver la convention entre la Ville et la Région (Urban) définissant les modalités de la mise à disposition de la Ville d'une subvention régionale d'un montant de 1.838.438,00 EUR pour l'exécution par la Ville de Bruxelles des opérations immobilières et d'espaces publics du programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La convention entre la Ville et la Région définissant les conditions et modalités de l'octroi d'une subvention régionale en vue de l'exécution des opérations immobilières et espaces publics du programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers menées par la Ville de Bruxelles, est adoptée.

Annexes :

Courrier Région - demande déclaration de créance (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention Ville - Région FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Notification approbation dossier base (Consultable au Secrétariat des Assemblées)